



Ornia

Rhône Provence

EXPO-BOURSE CHUSCLAN 2025

**LES 15 ET 16 FEVRIER 2025
à partir de 9 h 00**

**Salle Louis Chinieu
Chemin des Rogations
30200 CHUSCLAN**

La date limite de réception des inscriptions est fixée au

MERCREDI 5 FEVRIER 2025 inclus

Veillez respecter impérativement cette date pour faciliter les démarches auprès des DDPP respectives.

Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner
La feuille d'inscription par courrier à

**M. HELLIOT Jean-Paul - 464 chemin des Costes - 30200 CHUSCLAN
Ou par e-mail : ✉ ornia.rp@gmail.com**

Renseignements : ☎ 04 66 90 00 38 - ☎ 06 15 12 65 24

Vétérinaire sanitaire : Dr Gilles David - La Clinique Bleue - Bagnols s/Cèze

Entrée gratuite

DEROULEMENT DE L'EXPOSITION

- **Judi 13 février :** mise en place de l'exposition de 9h à 12h
enlogement des oiseaux de 14h à 20h
- **Vendredi 14 février :** visite des écoles
- **Samedi 15 février :** ouverture au public de 9h à 18h
inauguration de l'exposition à 12h
- **Dimanche 16 février :** ouverture au public de 9h à 17h
délogement après 17h
- Les éleveurs retireront leurs oiseaux le **dimanche 16 février après 17h.**
- **L'accès des exposants et visiteurs à la salle Louis Chinieu sera soumis aux exigences sanitaires en vigueur à la date de l'exposition.**

CHARTE DE QUALITE

ORNIA respectera la charte de la manifestation organisée par l'UOF COM France adoptée par les présidents de région le 22 avril 2006 et modifiée le 27 mai 2007.

ORNIA s'engage à utiliser uniquement des cages conformes au bien-être animal, aux meilleurs soins, à l'entretien, à la sécurité des oiseaux et à suivre la réglementation sanitaire en vigueur.

L'organisation ne sera pas tenue responsable des décès ou des vols éventuels.

FORMALITES VETERINAIRES

- **Sur le plan sanitaire, la réglementation en vigueur sera appliquée :**
 - Une **attestation de provenance** mentionnant l'absence de maladies infectieuses en particulier la maladie de Newcastle dans leur département sera demandée par l'organisateur auprès des DDPP concernées,
 - L'éleveur exposant devra fournir une **attestation sur l'honneur** (vous signerez cette attestation lors de l'encagement) attestant que ses oiseaux sont élevés systématiquement en volière et n'ont pas participé à une manifestation internationale dans les 30 jours précédant l'expo de Chusclan. Dans le cas contraire, l'éleveur devra fournir un certificat vétérinaire daté de moins de 5 jours attestant de la bonne santé des oiseaux en précisant leur numéro de bague.
 - Les organisateurs et le vétérinaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire.

REGLEMENT DE LA BOURSE

SECTION ORNITHOLOGIE

- Les **inscriptions** devront se faire par **Ornithonet** et, pour les éleveurs isolés, par l'envoi du formulaire UOF (voir annexe) à M. HELLIOT Jean-Paul, au plus tard le mercredi 05/02/2025 à 23h59.
- **Seules les personnes identifiées par des gilets ORNIA seront autorisées à vendre les oiseaux.**
- La bourse est ouverte à tous les éleveurs et à tous les oiseaux (sauf la faune européenne en phénotype sauvage).
- **Afin de respecter nos engagements et de ne pas présenter des cages vides lors de la visite des écoles, il est impératif d'enloger les oiseaux le jeudi après-midi. Une tolérance sera accordée seulement pour les éleveurs très éloignés.**
- **Le prix à l'inscription est fixé à 1€ par oiseau.**
- **Le prix des repas est fixé à 7€ pour les bénévoles et 12 € pour les non bénévoles. Les réservations des repas seront à effectuer lors de l'enregistrement de vos oiseaux sur Ornithonet, ou à défaut sur vos feuilles d'inscription.**
- **Un prélèvement de 10%** sur les ventes des oiseaux sera appliqué.
- Un **prix minimum** est fixé pour chaque oiseau en bourse : canaris : 25€, perruches : 15€, petits exotiques domestiques et cailles : 12€, diamants australiens et autres exotiques : 35€, colombes : 15€. Le prix de vente sera automatiquement relevé s'il est inférieur à ce prix minimum.
- Les oiseaux devront être de **propre élevage, bagués au diamètre réglementaire** et être de **3 ans maximum** (bagues 2022-2023-2024) pour les canaris, les exotiques bec droit, la faune européenne et les petits psittacidés, et **5 ans maximum** (bagues 2020-2021-2022-2023-2024) pour les grands psittacidés.
- Les oiseaux présentés devront présenter un réel intérêt pour l'élevage et être dans un état de santé irréprochable.
- **IMPORTANT :** Pour les **oiseaux cédés par couple**, seul l'organisateur peut en faire la saisie. Vous devrez donc saisir vos oiseaux par Ornithonet comme d'habitude et il vous faudra impérativement envoyer à Jean-Paul HELLIOT votre liste avec les couples souhaités, assez tôt pour qu'il puisse les saisir.
- **Pour les oiseaux sexés ADN**, le préciser sur la feuille d'engagement et joindre le(s) certificat(s) de sexe qui sera (seront) remis à l'acheteur.
- Indiquer également si l'oiseau est **porteur d'une mutation**.

- **Les oiseaux protégés** (convention de Washington ou loi de 1976) **et/ou inscrits à l'IFAP** devront être accompagnés des autorisations nécessaires à leur présentation et transport (nous contacter si doute).
- L'organisateur se réserve le droit d'écarter tout oiseau qui ne correspond pas à ces critères.

Toute participation à l'exposition entraîne l'acceptation du règlement intérieur ci-dessus.

Les membres d'**ORNIA Rhône Provence** vous réserveront le meilleur accueil
et vous espèrent nombreux.
Bien cordialement et à bientôt !